



Communiqué de presse

13/21

Montreuil, le 4 février 2021.

Mission Laforcade 3 : l'incompréhension persiste dans le secteur privé non lucratif

C'est enfermée dans un dialogue de sourds que s'est déroulée la 3^{ème} réunion de « négociation » portant sur l'examen de l'extension de la prime SÉGUR de 183 euros nets dans les établissements sociaux et médico-sociaux du secteur privé non lucratif.

Depuis la première réunion du 20 janvier 2021, l'ordre du jour porte sur le « *périmètre des personnels concernés par l'extension du complément de traitement indiciaire dans les établissements sociaux et médico-sociaux du champ du handicap* ».

Malgré l'unité des organisations syndicales (CGT, SUD, FO, CFDT) et patronales (FEHAP, NEXEM, Croix-Rouge française, UGECAM) pour dénoncer un périmètre d'activité et de personnels bien trop restrictif, les membres de la mission Laforcade n'ont finalement pas mandat pour aller plus loin.

Ce périmètre ne correspond pourtant pas aux revendications portées par des milliers de salarié.e.s au cours des nombreuses manifestations de ces derniers mois pour dénoncer l'inégalité de traitement entre les salarié.e.s du sanitaire, des EHPAD et ceux du reste du secteur privé associatif. Ils font le même métier pour le même employeur mais dans des établissements différents et ils n'ont pas le même salaire ! Ce périmètre ne correspond pas à la réalité des activités multisectorielles du champ sanitaire social et médico-social à but non lucratif.

Le gouvernement semble n'avoir qu'une vision parcellaire et économique des besoins du secteur social et médico-social et semble refuser de reconnaître l'importance de l'égalité de traitement entre TOUS ; du travail transversal et pluridisciplinaire nécessaire pour accompagner les populations les plus fragiles et vulnérables ; de son obligation de continuité de l'Etat pour éviter la concurrence entre les établissements publics et privés non lucratifs.

Non seulement le périmètre reste fermé aux seuls établissements du handicap, mais le gouvernement propose de n'en revaloriser que certains métiers en tension. Bien que les membres de la Mission Laforcade aient entendu que les infirmier.e.s, aides-soignant.e.s et AES (ex AMP/AVS) ne sont pas les seuls métiers en tension de ce secteur, ils ne proposent toujours l'extension des 183 euros du SÉGUR qu'à quelques métiers paramédicaux, comme par exemple les kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotricien.ne.s.

Les salarié.e.s des filières éducatives et sociales, techniques, administratives et tou.te.s les oublié.e.s du soin dans le secteur social et médico-social (hors EHPAD) ne comptent-ils pas parce qu'ils sont plus nombreux sur le marché du travail ? Ces salarié.e.s ne sont-ils pas indispensables pour soigner et accompagner ? Leur fuite vers la fonction publique hospitalière ou le privé lucratif ne pose-t-elle pas de problème pour l'attractivité du secteur et pour éviter la dégradation encore plus importante des conditions de travail, d'accueil et d'accompagnement ?

La CGT et l'ensemble des acteurs présents à cette « négociation » réclament le versement de la prime SÉGUR de 183 euros mensuels nets pour tou.te.s les salarié.e.s du secteur social et médico-social. Cette revendication n'est pas une lubie inconsidérée, mais bien le constat d'un besoin immédiat de reconnaissance, d'attractivité et d'égalité de traitement avec la fonction publique hospitalière. Ces revendications ne datent pas du SÉGUR. Ce secteur se détériore depuis de nombreuses années, la CGT le dénonce depuis de nombreuses années, les études de sinistralité et sur les conditions de travail confirment la dégradation du secteur. Continuer à exclure tou.te.s ces salarié.e.s revient à mépriser leurs métiers, leur engagement et les personnes pour qui ils et elles contribuent et permettent le soin et l'accompagnement dont ils ont besoin. Inacceptable pour la CGT !